



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-229 ter**

**Publié le 13 juin 2022**

## **SOMMAIRE**

### **DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté relatif à l'agrément d'un centre de formation de club professionnel de Hand Ball



LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE

DELEGATION REGIONALE  
ACADEMIQUE A LA JEUNESSE,  
A L'ENGAGEMENT ET AUX  
SPORTS  
DES HAUTS-DE-FRANCE

**ARRETE RELATIF A L'AGREMENT  
D'UN CENTRE DE FORMATION DE CLUB PROFESSIONNEL DE HAND BALL**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE, RECTRICE DE L'ACADEMIE  
DE LILLE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES.**

**VU** les dispositions du code du sport, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;

**VU** le décret n° 2019-1394 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine des sports ;

**VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre

**VU** l'arrêté du 29 avril 2013 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française de Hand Ball ;

**VU** le cahier des charges des centres de formation des clubs professionnels de Hand Ball approuvé par le ministère chargé des sports le 16 octobre 2020 ;

**VU** la proposition de la Fédération française de Hand Ball du 10.05.2022.

**SUR** proposition de Monsieur le délégué régional par intérim et départemental à la jeunesse, à l'engagement des Hauts-de-France,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'agrément prévu à [l'article L. 211-4 du code du sport](#) est renouvelé pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

**HAND BALL CLUB SAINT AMAND-LES-EAUX PORTE DU HAINAUT**

**ARTICLE 2** : Le délégué régional par intérim à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Amiens, le 09/06/2022

Pour la rectrice de la région des Hauts-de-France, et par délégation,  
le délégué régional par intérim  
à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports.

Jean Christophe PINOT